

Collectif « Nappe phréatique en danger – DESTOCAMINE »

REPONSE A LA CFE-CGC (article du 06/01/2012)

Depuis de très nombreuses années, nous dénonçons les dangers que représentent les déchets de STOCAMINE pour la nappe phréatique.

C'est ahurissant que la CGC, dont certains cadres étaient à l'origine du projet STOCAMINE, minimisent et même nient les risques en se basant sur « leurs » compétences et certains calculs de l'INERIS.

Dans ce dossier, la CFE-CGC serait-elle juge et partie ?

Voici quelques contradictions évidentes :

La tenue des terrains :

Aux MDPAs les terrains ne sont pas stables.

L'INERIS s'est trompé dans ses calculs de stabilité des terrains puisqu' actuellement, la convergence des terrains est deux fois plus rapide que les calculs de l'INERIS.

Ces caractéristiques minières propres aux MDPAs n'ont jamais inquiété les cadres de la CGC lors de l'élaboration du projet STOCAMINE.

Aucun d'entre eux n'a jamais émis de doute quant à la garantie de tenue des terrains « pendant 10 000 ans ».

D'autre part, n'est-ce pas sur décision de l'encadrement que l'on a foré deux mètres plus bas les galeries à partir de bloc 15, créant ainsi une instabilité du toit qui s'est effondré ?

Les venues d'eau :

D'après Monsieur STRECKDENFINGER, ingénieur aux MDPAs et premier PDG de l'entreprise Stocamine, il n'y a jamais eu de venues d'eau indésirables dans les mines de potasse d'Alsace.

Or, actuellement, à travers les puits « bouchés hermétiquement », dont Amélie I et Amélie II, visible à partir du fond, l'eau descend et envahit lentement les galeries du fond.

Les déchets toxiques et dangereux seront noyés et mélangés, et tôt ou tard, par refoulement à travers les puits, ces poisons pollueront la nappe phréatique.

Ce ne sont pas les bouchons de bentonite dont il n'existe à ce jour aucun retour d'expérience, qui empêcheront cette pollution, au mieux la retarderont-ils.

Le COPIL, composé de 13 experts dont certains choisis par la CGC, affirme que la nappe phréatique sera polluée dans un délai impossible à déterminer aujourd'hui.

L'impossible incendie :

Dans le projet STOCAMINE, un incendie était tellement improbable qu'aucun cadre n'a jamais proposé de réaliser un exercice de lutte contre l'incendie. On connaît la suite !

L'incendie a duré plus de deux mois provoquant l'arrêt définitif de STOCAMINE et la fermeture des MDPA deux ans avant terme.

A notre connaissance, ce ne sont pas non plus les cadres de la CGC qui ont alerté les pouvoirs publics lors de l'arrivée des déchets interdits de Solupack, la sécurité des mineurs de Stocamine ne les inquiétait pas outre mesure à ce moment là.

Ressortir les déchets sera une tâche ardue, mais l'exploitation de la potasse l'était bien plus dans les conditions extrêmes de certains puits.

Alors, quel crédit peut-on accorder aux conclusions de la CGC qui préconise de laisser les déchets au fond ?

C'est simplement scandaleux et criminel pour les générations futures.

D'autres partisans du projet initial en ont pris conscience et ont fait évoluer leur position.

16 janvier 2012

Etienne Chamik / Yann Flory porte- paroles 06 87 16 37 86

www.destocamine.fr